



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

méningite

Question au Gouvernement n° 3225

Texte de la question

## MÉNINGITE DANS LE PUY-DE-DÔME

**M. le président.** La parole est à M. Alain Néri, pour le groupe socialiste.

**M. Alain Néri.** Monsieur le ministre délégué à la santé, la recrudescence de cas de méningite dans le département du Puy-de-Dôme suscite une grande émotion, une vive inquiétude et même une certaine angoisse dans les familles de notre département. C'est pourquoi j'associe à ma question mes collègues députés Odile Saugues, Maurice Adevah-Poeuf, Jean-Paul Bacquet et Jean Michel.

Depuis un an, dix-huit cas de méningite, dont quatre mortels, ont été recensés dans le Puy-de-Dôme et douze de ces cas seraient dus à la souche C de la bactérie méningocoque. La maladie frappe principalement les moins de trente ans qui résident, pour la majorité, à Clermont-Ferrand et dans l'ouest du Puy-de-Dôme. Dès vendredi dernier, monsieur le ministre, vous avez annoncé une campagne de vaccination de précaution qui concerne 80 000 à 100 000 enfants et adolescents, âgés de deux mois à vingt ans. Cette vaste campagne de vaccination doit débuter dès demain, mercredi 16 janvier. Or à ce jour, il semblerait que les médecins praticiens du Puy-de-Dôme n'aient pas encore reçu d'informations et de recommandations sur la situation et les mesures de prévention mises en place, alors que cette opération de prévention et de santé publique de grande ampleur, d'une part, nécessite une organisation sérieuse et rigoureuse, d'autre part, impose cohérence et vigilance dans le suivi.

Pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, les conditions de mise en oeuvre de cette vaccination massive, tant sur le plan sanitaire et médical que sur le plan pratique, afin d'éclairer et de rassurer les familles ? Certes, il ne s'agit pas d'une épidémie, mais vous reconnaîtrez qu'il est légitime que la population, les familles, les médecins, ainsi que les maires et les élus locaux demandent des précisions pour mieux comprendre votre initiative et l'accompagner afin d'en assurer le succès. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

**M. Bernard Kouchner,** ministre délégué à la santé. Monsieur le député, vous avez cité les chiffres. La vaccination contre la méningite dans une région très particulière de votre département, qui couvre une bande géographique très étroite autour de Clermont-Ferrand, a été décidée à l'unanimité des experts du comité technique vaccinal, qui se sont réunis, vous l'avez dit, vendredi soir. Il fallait aussitôt en faire part à la population. Ce fut fait par l'intermédiaire du préfet, de la DDASS et de l'hôpital de Clermont-Ferrand puisque le professeur Bethoux était présent.

Vous avez évoqué les trois raisons de cette décision : l'incidence de la maladie, beaucoup plus élevée que dans le reste du pays ; la mortalité importante - le séro-typage du méningocoque nous a confirmé qu'il était parmi les

plus virulents - ; enfin, dans les dernières semaines, une fréquence d'un peu plus d'un cas par semaine. Du reste, ce rythme est très proche de celui qui a déclenché une campagne de vaccination dans toute l'Angleterre. C'est pourquoi nous avons décidé, et je crois que c'était juste - personne n'a d'ailleurs contesté cette décision -, de vacciner demain. Depuis, monsieur le député, chaque médecin a reçu une lettre, que j'ai signée...

**M. Alain Néri.** Non !

**M. le ministre délégué à la santé.** Eh bien, ils la recevront, monsieur ! En tout cas, elle est envoyée, et les médecins peuvent aussi se renseigner en consultant les médias nationaux et locaux, ainsi que le site Internet du ministère (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) - l'électricité existe ! - ou en composant le numéro vert qui, depuis vendredi, reçoit des appels par milliers. Nous avons donc agi, et il n'y avait pas d'autres méthodes : on ne pouvait téléphoner à chaque médecin l'un après l'autre. Il fallait que les services de l'Etat fassent leur travail. Au demeurant, les médecins libéraux ne réaliseront pas la majorité des vaccins, qui seront effectués par les médecins des écoles, les infirmières, les médecins militaires, dans les crèches, les centres de PMI, les écoles maternelles, les lycées et à l'université. Mais, depuis ce matin, les médecins libéraux peuvent se procurer gratuitement le vaccin, qui était très nouveau en France il y a huit jours, dans toutes les pharmacies de la région et répondre aux demandes des familles qui souhaiteraient que leur enfant de deux mois à vingt ans soit vacciné par un médecin libéral. Je crois que nous avons fait ce que nous pouvions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Néri](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3225

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 janvier 2002